Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_110-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
20 AVRIL 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 37
Votants : 40
Procuration : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, Mme Sophie SOULIMAN, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Yves BOUSSO a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_110 - ADMINISTRATION GENERALE - Association GROUPE NEO 56 et NEO Emplois - représentants de Questembert Communauté

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

NEO 56 est une association loi 1901 d'insertion par l'activité économique et d'aide à l'emploi. NEO 56, point accueil emploi, est présente à Questembert, à Malansac ainsi qu'à Elven où elle accueille les demandeurs d'emplois, les entreprises, collectivités, particuliers à la recherche de personnel. Questembert Communauté participe au financement de l'association.

Par information transmise le 30 mars 2026 par la directrice de NEO56, une nouvelle représentation pour Questembert communauté est demandée.

Il convient de désigner pour :
- Néo Emplois : 1 représentant (au lieu de 5 lors de la dernière mandature)

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_110-DE

Cela permettra de faire le lien sur l'activité de l'association intermédiaire (=emploi de personnes en insertion) qui est sollicitée par de nombreuses communes du territoire et de Questembert Communauté.

- Groupe Néo 56 : 1 représentant (au lieu de 0 lors de la dernière mandature)
  Cela permet de faire le lien sur l'activité des Points Accueil Emplois (PAE) + des projets transverses qui ont lieu sur le territoire.

Sur proposition des membres du Bureau Communautaire du 16 avril 2026, il est proposé de désigner comme représentants :
- 1 représentant pour Néo Emplois, M. Maxime PICARD souhaite renouveler sa candidature,
- 1 représentant pour Groupe Néo 56, M ou Mme xxxx

Mme Colette GORRÉ (conseillère communautaire Saint-Gravé) se propose candidate.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider la désignation de M. Maxime PICARD, Vice-Président à l'Économie représentant sein de NÉO Emplois et Mme Colette GORRÉ (conseillère communautaire Saint-Gravé), représentante au sein de groupe NÉO 56.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 30 avril 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 30/04/2026
Qualité : PRÉSIDENT